

Bilan de la mise à disposition du public

**ANALYSE DES AVIS DES PPA ET COMMISSIONS**

MRAE / décision 2024-5546 : Suite à l'avis, le dossier initial a été modifié (points retirés), et en conséquence, ne comporte pas d'évaluation environnementale

CDPENAF / avis sur le STECAL Ah avis favorable

CCI/sans remarques avis favorable

COMITE REGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE / sans remarques avis favorable

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CALVADOS / sans remarques avis favorable

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS avis favorable

- Remarques sur les différences entre voie cyclable, bande cyclable et voie verte. **La rédaction de l'OAP thématique sera revue en conséquence.**
- Demande la mise en place d'un aménagement pour les cyclistes et piétons à la sortie de la voie cyclable prévue Route de Magny (ERVIG10) : la question sera traitée lors de la mise en œuvre du projet de réurbanisation.
- Informe que lors de la demande d'extension sur la parcelle en Ah à Juaye Mondaye, le déplacement de l'accès de la parcelle pour la sécurité des échanges sera demandé.

SERVICES DE L'ÉTAT avis favorable

- Demande que l'ER VIG10 soit élargi pour la mise en place de la voie verte. **La présente procédure ne permet pas cette modification. Elle sera prise en compte lors d'une modification avec enquête publique.**
- Demande la mise à jour des Annexes documentaires et Servitudes d'Utilité publique :
  - Prise en compte du dernier arrêté de classement sonore des infrastructures terrestres
  - Prise en compte de l'inscription du séminaire de Sommervieu aux monuments historiques.**Elle sera réalisée.**

COMMUNE DE LONGUES SUR MER avis favorable

- Demande correction d'une erreur matérielle commise lors de la dernière modification du PLUI, reclassement de secteurs N et Nh en Na. **L'erreur matérielle sera corrigée et les habitations incluses par erreur en périmètre Na seront reclassées en Nh.**

**ANALYSE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS SUITE A LA CONSULTATION PUBLIQUE**

REGISTRE DE BAYEUX INTERCOM :

- Mr Lebourgeois / courrier au Président de BIC : conteste le classement en zone constructible de son terrain. **Cette demande n'entre pas dans le périmètre de la procédure (pas d'ouverture à l'urbanisation dans une procédure simplifiée) ;**
- Mr Lecourt : conteste la légitimité des modifications. **Ces remarques n'engagent pas de modifications du dossier.**

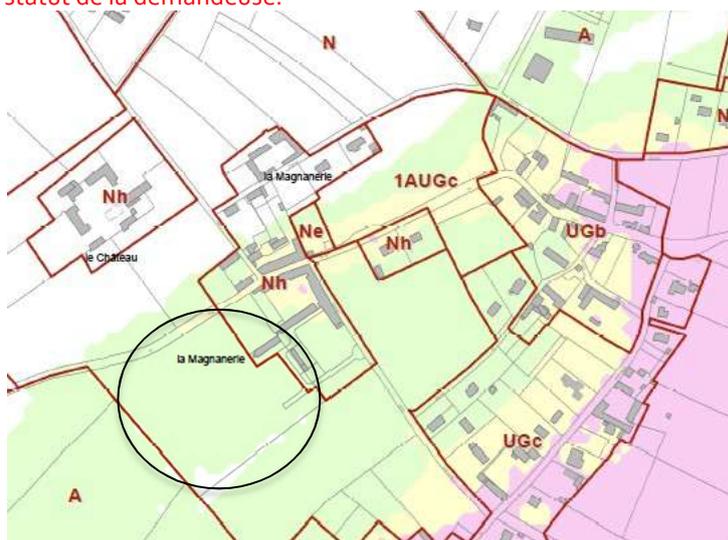
#### REGISTRE DE GUERON :

- Demande de Mr Marie Alexys : étoilage d'une construction agricole pour activité artisanale. Parcelle ZB18 :  
Du fait de la situation de la parcelle en zone inondable, aucun n'étoilage n'est retenu.



#### REGISTRE DE MANVIEUX :

- MME Vallée Viviane: demande la modification du classement de la parcelle OA259, de la zone N en zone A, pour construction d'abris pour animaux. En l'absence de justification du statut d'exploitant agricole de la demandeuse, il n'est pas donné une suite favorable à cette demande. Elle pourra être ré étudiée ultérieurement selon le nouveau statut de la demandeuse.



#### REGISTRE DE PORT EN BESSIN

- Demande de MME Chauvin Emilie : demande de rectification d'une erreur matérielle dans le règlement écrit, réalisé lors de la précédente modification : l'erreur sera corrigée

#### REGISTRE DE VAUX SUR AURE

- Demande de Mr et Mme Marie : demande de reclassement en zone Ah de leur maison classée en A (parcelle ZB75). Cette demande sera prise en compte.
- Demande de Mr et Mme Schmitt : demande de reclassement en zone UGc d'une parcelle classée en Nh et A. Cette demande n'entre pas dans le champ de la présente procédure (modification simplifiée).